Dossier de concertation publique

Pour le projet de renouvellement urbain de la Commune de LA SALVETAT SUR AGOUT

Septembre 2024

…/…

Sommaire

〉 Préambule

〉 Objectifs et modalités de la concertation préalable

〉 Contexte d'intervention

〉 Un projet urbain pour le centre-ville

〉 Périmètre d'intervention

〉 Objet de l'opération - le programme fonctionnel

1 Réhabilitation de l'Ancienne Mairie

2 Réhabilitation de la Maison des Gardes

3 Espaces Publics

4 Réhabilitation pour logements HSS

5 Rénovation thermique Ecole

Intervenir en quartiers anciens est une action globale et combinée s'inscrivant dans le temps, de par la complexité de la propriété foncière, en intervenant sur l'ensemble des composantes du centre-ancien.

La Ville de La SALVETAT a choisi de mettre en œuvre cette action forte et ambitieuse au travers d'une opération de renouvellement urbain, visant la dynamisation et la valorisation du centre bourg dans toutes ses composantes (habitat, patrimoine bâti, activités économiques, équipements publics, aménagement des espaces publics…).

La Loi de programmation de la ville et de cohésion urbaine du 21 février 2014 a élargi la participation du public au processus d'élaboration des décisions administratives, en permettant aux citoyens d'être associés à la conception des projets d'urbanisme et d'aménagement.

L'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme soumet ainsi à la concertation préalable les "projets de renouvellement urbains" engagés dans le cadre national de la politique de la ville définie à partir de la nouvelle cartographie des quartiers prioritaires.

Les premières actions et opérations d'aménagement et de renouvellement urbain entreprises sur le secteur du centre ancien de la commune doivent, par conséquent, être soumises à une phase de concertation préalable auprès de la population.

Cette concertation visera à associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, les acteurs économiques du secteur et les autres personnes publiques et privées concernées.

La Ville de LA SALVETAT SUR AGOUT a défini des éléments de programme prévisionnels ; premières interventions considérées comme prioritaires afin d'atteindre les objectifs de l'opération d'aménagement, à savoir :

Requalification des espaces publics
Réhabilitation de bâtiments communaux permettant de créer du logement et des services,
Amélioration de l'hébergement touristique
Rénovation énergétique d'équipements publics

Afin de mettre en œuvre ce programme d'un point de vue opérationnel, il apparaît opportun d'engager aujourd'hui les démarches menant à la création d'une opération d'aménagement sur le Centre bourg élargi.

L'assemblée délibérante a approuvé dans le périmètre d'étude défini, les objectifs de cette opération et les modalités de la concertation préalable, conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Les modalités de la concertation préalable sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du présent dossier de concertation
- Ouverture d'un registre d'observations mis à la disposition du public
- Information dans le journal local et par affichage sur les sites habituels
- Tenue d'une réunion publique

A l'issue de la concertation, un dossier "bilan de la concertation publique" sera établi et sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Commune rurale du Nord- Ouest du Département de l'Hérault, la Ville de La Salvetat constitue un pôle de services et d'équipements pour ses habitants, au nombre de 1130 en 2020.

Depuis la crise sanitaire, un fort regain d'attractivité pour les territoires ruraux est un phénomène nouveau, qui peut constituer une menace en termes d'augmentation des prix des logements.

Cette arrivée de nouveaux habitants entraîne également la nécessité d'évolution des services publics.

En parallèle, La Salvetat connaît un fort attrait touristique qui doit être renforcé par un projet global avec les communes voisines.

Dans ce contexte, la Commune a été retenue dans les dispositifs suivants : BOURG CENTRE OCCITANIE et PETITE VILLE DE DEMAIN.

Les axes communs aux deux dispositifs sont les suivants :
- Renforcer l'attractivité du centre ancien du village par la requalification des espaces publics
- Conforter le rôle de Bourg Centre en soutenant l'économie locale et développant les services à la population
- Valoriser, préserver, développer le potentiel culturel, patrimonial et touristique

- Assurer des équipements et des services à la population de qualité : équipements à destination de la petite enfance (micro-crèche), renforcement de la présence de professionnels de santé (MSP ou local médical)

- Développer l'attractivité du territoire : requalification du cœur de village (aménagement espaces publics, réhabilitation de l'ancienne Mairie…) , création d'espaces de rencontre (tiers lieu), favorisation des espaces de loisirs et sportifs

- Favoriser les conditions de maintien et d'accueil de la population et des touristes : développer un habitat de qualité, une offre d'hébergement à destination des touristes

- Inscrire La Salvetat dans les grandes transitions du 21ème siècle : poursuivre la transition énergétique (réseau de chaleur bois, extension du réseau, changement du parc luminaires), développer le recours aux mobilités douces (sentiers piétonniers de maillage), favoriser l'utilisation des circuits cour

- Maintenir et Développer les activités du centre historique

- Coordonner les grands projets en cours pour assurer leur cohérence avec les objectifs de développement de la ville

- Améliorer la qualité de vie et l'image du centre ancien

La Ville de LA SALVETAT SUR AGOUT a défini des éléments de programme prévisionnels et des premières interventions considérées comme prioritaires afin d'atteindre les objectifs de l'opération d'aménagement, à savoir :

Requalification des espaces publics
Réhabilitation de bâtiments communaux permettant de créer du logement et des services,
Amélioration de l'hébergement touristique
Rénovation énergétique d'équipements publics

Le périmètre d'intervention de l'opération d'aménagement est un périmètre élargi permettant d'inclure des opérations hors du centre bourg.

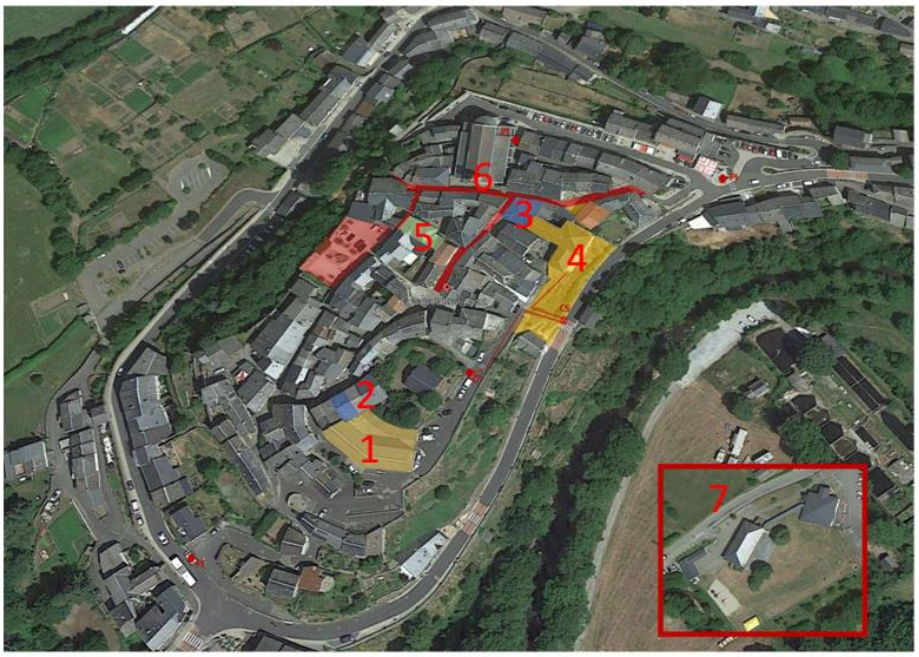

1. Ancienne Mairie
2. Maison des gardes
3. Logements tiers lieu
4. Tiers lieu
5. Gite et Presbytère
6. Espaces Publics
7. Rénovation thermique école

Objectifs :

- Réhabiliter un bâtiment emblématique de la Commune
- Produire une nouvelle offre de logements
- Créer une salle de restaurant

Objectifs :

- Réhabiliter un bâtiment communal
- Produire une nouvelle offre d'hébergement touristique

Objectifs :

- Requalifier des rues du centre- ville pour améliorer la qualité de vie des habitants

- Réfection des réseaux existants
- Zones concernées :
  Rue de la Poterne
  Rue des consuls
  Parvis de l'église et place Montarnaud
  Chemin piéton rue de la poterne

Objectifs :

- Réhabiliter un bâtiment de la Commune
- Produire une nouvelle offre de logements
- Produire des locaux commerciaux neufs

Objectifs :

- Rénover en s'inscrivant dans une démarche de transition écologique

RENOUVELLEMENT URBAIN *La Salvetat*	2025												2026	2027	2028
	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25			
ANCIENNE MAIRIE															
ESPACES PUBLICS															
MAISON DES GARDES															
LOGEMENTS HSS + commerces															
RENOVATION ECOLES															